infos@viaaduc.com
01.89.53.69.70
formation.viaaduc.com

Premiers Secours en Santé Mentale

Les Premiers secours en santé mentale constituent l'aide apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, la détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté

Formation dispensée en présentiel ou à distance

Référence : PSSM

Durée : 2 jours

Certification : Non

Les prérequis pour suivre cette formation

- Aucun

Les objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs.

A qui s'adresse cette formation ?

- Tout public

Programme de la formation

Tour de table

- Objectifs, durée et enjeux de la formation

Programme de la formation

Introduction à la santé mentale et aux interventions

- Premiers Secours en Santé Mentale
  - Cadre des premiers secours en santé mentale
  - Le plan d'action AERER
- Présentation de la dépression
  - Signes et symptômes
  - Interventions
  - Le plan d'action pour la dépression
  - Action pour la dépression
  - Crise suicidaire : Présentation- Assister

Les troubles anxieux

- Présentation des troubles anxieux
  - Signes et symptômes
  - Interventions
  - Le plan d'action pour les troubles anxieux
  - Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatique
  - Action pour les troubles anxieux (hors crise)
  - Crise d'attaque de panique : Présentation - Assister
  - Crise après un événement traumatique : Présentation - Assister

Les troubles psychotiques

- Présentation des troubles psychotiques
  - Signes et symptômes
  - Interventions
  - Le plan d'action pour les troubles psychotiques
  - Action pour les troubles psychotiques
  - Crise psychotique sévère : Présentation - Assister
  - Premiers Secours pour les troubles psychotiques

L'utilisation des substances

- Présentation des troubles liés à l'utilisation de substances
  - Signes, symptômes
  - Interventions
  - Action pour l'utilisation de substances
  - Crise liée à l'utilisation de substances
  - Crise d'agressivité
  - Urgence médicale
  - PSSM pour l'utilisation des substances

Programme de la formation

Tour de table en fin de formation

- Evaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

Certification Préparée

- Aucune

Méthodes Pédagogiques

- Mise à disposition d’un poste de travail par stagiaire
- Remise d’une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d’apports théoriques, d’exercices pratiques, de réflexions et de retours d’expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d’une feuille d’émargement

Formateur·rice

- Formateur.rice certifié PSSM France

Méthode d’évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Modalité et délai d’accès à nos formations

ViaAduc met en place un ensemble de dispositifs pour accueillir, accompagner et adapter ses formations aux personnes en situation de handicap (PSH). Notre référent(e) handicap se tient à votre disposition au **01.71.19.70.30** ou par mail à referent.handicap@viaaduc.com pour tout besoin d'aménagement, afin de vous offrir la meilleure expérience possible.

Toute demande d'inscription à une formation inter-entreprises peut s'effectuer jusqu'à 1 semaine (5 jours ouvrés) avant le début de la formation :

- par téléphone au 01 71 19 70 30
- par e-mail : à l'adresse de votre chargé d'affaires ou à infos@viaaduc.com
- sur notre site WEB : https://formation.viaaduc.com/
- par courrier, à l'adresse suivante : ViaAduc– 152 Avenue de Malakoff – 75116 PARIS

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, le délai d'organisation moyen est de 2 semaines (10 jours ouvrés). A défaut de convention formelle particulière pour une session sur site Client, ViaAduc n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation et utilise les moyens informatiques mis à disposition par le Client.

Mise à jour : 09-02-2026